

Madame, Monsieur,

Le travail personnel est capital pour les apprentissages des élèves et donc pour la réussite de leur scolarité. Il est d'abord accompli pendant le cours, toutefois les leçons, recherches et exercices réalisés en dehors de la classe, sont le prolongement de ce travail. La crise sanitaire que nous avons traversée a généré des décrochages de plusieurs enfants qui ont parfois perdu un rythme de travail et cumulé des lacunes en termes d'apprentissage (que les professeurs s'efforcent de rattraper durant les cours).

Le dispositif "**Devoirs faits**" propose aux élèves volontaires un temps d'étude accompagnée pour effectuer leurs devoirs, il renforce donc la démarche des enseignants.

Notre collège offre aux élèves intéressés la possibilité de bénéficier de ce soutien, dont l'encadrement pourra être assuré par un professeur, une CPE, un assistant d'éducation, un volontaire en service civique, voire un intervenant extérieur.

Les jours et horaires envisagés par le Conseil Pédagogique sont les suivants :

Lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30 ou de 17h30 à 18h30.
Vendredi de 15h30 à 16h30 ou de 16h30 à 17h30.

Sous réserve des possibilités des enseignants

Si l'aide qui est apportée aux élèves dans le cadre du dispositif "**Devoirs faits**" constitue un temps privilégié pour favoriser leur autonomie, elle ne peut en aucun cas se substituer totalement au travail qui doit être fourni à la maison.

Afin de procéder à l'inscription, je vous invite à nous retourner rempli le coupon ci-dessous.

Thierry Le Gall
 Principal Adjoint



Collège Fesch

Dossier suivi par :

Secrétariat Collège

Téléphone :

04 95 51 60 80

Télécopie :

04 95 51 60 98

E-Mail

ce.6100010S@ac-corse.fr

**Bd Pascal ROSSINI
 B.P 311**

**20176 - AJACCIO
 Cedex**

Je soussigné (e) NOM, prénoms.....,

responsable de l'élève NOM, prénoms classe

souhaite inscrire mon enfant au dispositif "**Devoirs faits**" oui non

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
<i>de 16h30 à 17h30 *</i>				
<i>de 17h30 à 18h30 *</i>				
<i>Autre créneau horaire, si possibilité**</i>				

* : Cocher les cases correspondant à votre choix

** : Si un autre espace horaire vous paraît possible dans l'emploi du temps de votre enfant et qu'un enseignant est régulièrement disponible, le collège essaiera de mettre en place le dispositif sur ce créneau, merci de préciser le jour et l'heure.

L'inscription au dispositif "Devoirs faits" vaut pour une période entre chaque retour et chaque départ en vacances (du 5/09 au 21/10/22, par exemple) et est reconduit automatiquement, sauf demande de la famille. La présence est donc obligatoire.

Ajaccio, le

(Signature)